

Je demanderais au leader du gouvernement à la Chambre de mettre à l'étude le bill C-46 concernant les importations de viande, qui a beaucoup d'importance. Je signale également que le comité de l'agriculture ne s'est pas encore réuni cette année. Il attend patiemment qu'on lui renvoie des projets de loi. Je peux assurer au leader du gouvernement à la Chambre que si nous pouvons entreprendre la deuxième lecture du bill C-46, celui-ci sera adopté assez rapidement. L'industrie du bœuf est importante pour tous les Canadiens et traverse une période assez difficile. Le prix du bétail sur pied a brusquement diminué. J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre jugera que le bill C-46 justifie l'interruption du débat constitutionnel et qu'il permettra le renvoi de cette mesure au comité de l'agriculture. Je le répète, ce dernier ne s'est pas encore réuni cette année. Cela vous donne une idée de l'importance que le gouvernement attache à l'agriculture.

M. Pinard: Madame le Président, je vais essayer de satisfaire à cette demande.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. FULTON—LES PRÉSUMÉES DÉCLARATIONS TROMPEUSES DE CERTAINS MINISTRES

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je soulève la question de privilège suite aux déclarations à la fois trompeuses et fausses que m'ont faites des ministres de la Couronne. Il ne fait aucun doute maintenant qu'on a porté préjudice à mes privilèges de parlementaire et, de cette façon, à ceux de tous les députés de la Chambre.

Je soulève la question de privilège en premier lieu à cause d'une déclaration que m'a faite hier le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) selon qui, avant que le groupe d'experts ne se réunisse pour étudier le dossier d'Amox, à Alice Arm, en Colombie-Britannique, j'aurai l'occasion de faire connaître mes vues au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc). Cette déclaration se trouve dans le hansard du 22 janvier 1981, à la page 6452. En réponse à ma question, le ministre a déclaré ceci:

S'il trouve cette façon de procéder inadmissible, mon collègue et moi-même sommes disposés à modifier la constitution de ce groupe d'experts...

J'ai également été induit en erreur au moins à sept autres reprises à la Chambre des communes, non seulement par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais également par le ministre des Finances (M. MacEachen), par le ministre des Pêches et des Océans, par le premier ministre (M. Trudeau) et par le secrétaire parlementaire qui me répondait au nom du vice-premier ministre, pas plus tard que le 10 février dernier.

M. Paproski: Mettez en jeu votre siège de député et défiez le ministre.

Privilège—M. Fulton

M. Fulton: Je vais repasser rapidement quelques-unes des circonstances flagrantes où l'on m'a induit en erreur, la dernière fois étant le 22 janvier, toujours dans une réponse que me donnait le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A la page 6452 du hansard, on peut lire ceci:

... je lui signale qu'un groupe d'experts a été chargé d'étudier la question, ce dont nous avons informé le chef de la tribu Nishga, M. Gosnell.

La réponse du ministre comporte deux déclarations absolument fausses qui m'ont nui directement dans l'exercice de mes fonctions de député.

J'ai soulevé la question de privilège à ce sujet et vous avez rendu une décision. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit, comme on peut le voir à la page 6507 du hansard du 23 février 1981, ce qui suit:

Je m'engage à apporter ces précisions dès lundi.

Le ministre n'a absolument rien fait en ce sens. Il était ici à la Chambre. Je l'ai avisé que je poserais une question. Avant-hier, il m'a demandé de la remettre à plus tard. Je l'ai ensuite rencontré. Il m'a fixé un rendez-vous pour aujourd'hui où je devais le rencontrer ainsi que le ministre des Pêches et des Océans. Au lieu de cela, ils ont annoncé que la question serait réexaminée. Ils m'ont directement induit en erreur comme député. Le premier ministre m'a induit en erreur. Il y a eu des fausses déclarations de faites et je demande au ministre de tirer la question au clair.

M. Paproski: Si c'est un menteur, traitez-le de menteur.

M. Fulton: C'est un menteur, si vous voulez que cela soit consigné au compte rendu. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien...

Une voix: Rétractez-vous!

Mme le Président: Je dois demander au député de retirer ce mot parce qu'il est antiparlementaire.

M. Fulton: Dans les circonstances, je ne retirerai pas cette déclaration.

Une voix: Règlement!

Mme le Président: Je pense que le député s'est laissé entraîner quand on lui a laissé entendre qu'il pourrait utiliser cette expression. Dans le feu de la discussion, il a utilisé l'expression. Je suis persuadée qu'il ne voulait pas blesser le ministre, mais je crains ne pas pouvoir accepter qu'on s'exprime ainsi à la Chambre. Je demande donc au député de collaborer avec la présidence et de retirer le mot qu'il a employé.

M. Paproski: Prenons connaissance des preuves.

M. Fulton: Madame le Président, je le retire. Toutefois, je vous avertis qu'à la fin de mes remarques, je voudrais peut-être l'utiliser à nouveau.

Des voix: Règlement!

Une voix: Vous feriez mieux de ne pas le faire.